

Règlement jeu
Ludimômes 2023
Mosaïc, le jardin des cultures

Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 59040, Cedex, 59800 Lille, contact UF Ressources, Animations et Valorisation sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu, sans obligation d'achat, à partir du 25/03/2023 08H00 et jusqu'au 20/08/2023 23H59. Ce jeu concours est intitulé « GRAND TIRAGE AU SORT LUDIMÔMES 2023 ».

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

Dans tous les cas, le participant devra posséder une adresse email valide.

La participation au jeu implique d'avoir pris connaissance et d'accepter le Règlement général et les Conditions Particulières du jeu publiés sur le site web enm.lillemetropole.fr (un lien vers le Règlement général et les Conditions Particulières sera mis en place sur chaque annonce de jeu).

Article 3 : Modalité de participation

Le « GRAND TIRAGE AU SORT LUDIMÔMES 2023 » se déroule aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue comme suit :

- Les participants sont invités (via un flyer, une publication sur le site web enm.lillemetropole.fr ou des posts sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter) à inscrire leurs coordonnées (Nom, prénom, adresse mail) dans un formulaire de participation en ligne.
- La participation au jeu est limitée à une seule participation par personne (1 participant = une adresse mail unique).
- La date et l'heure d'inscription sur le formulaire font foi.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook, Instagram et Twitter en aucun cas Facebook, Instagram et Twitter ne seront tenus responsables en cas de litige lié au jeu. Facebook, Instagram et Twitter ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Article 4 : Les modalités du jeu

À la fin de la période de participation, les gagnants des lots principaux cités à l'article 5 (abonnement famille et entrées gratuites) seront désignés par tirage au sort parmi les personnes qui auront rempli les conditions de participation précitées.

Le 22/08/2023, les gagnants seront informés par e-mail et recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités de récupération et d'utilisation de leur lot.

La liste des gagnants des lots principaux sera publiée sur enm.lillemetropole.fr ainsi que sur les réseaux sociaux de Mosaïc, le jardin des cultures et des Espaces Naturels de la MEL.

Les gagnants sont tenus de récupérer le lot attribué à Mosaïc, le jardin des cultures - 103 rue Guy Môquet, 59263 Houplin-Ancoisne le 27 août 2023, jour de l'évènement Ludimômes. Dans le cas contraire, les gagnants seront réputés renoncer à celui-ci. Le lot ne sera pas remis en jeu.

Article 5 : Lots mis en jeu

Le jeu est doté des lot suivants, attribués aux participants validés et déclarés gagnants:

- 1 abonnement famille d'un an aux Espaces Naturels de la MEL d'une valeur de 75€ pour le gagnant ;
- 2 entrées gratuites valables dans les parcs et Relais Nature de la MEL pour les 5 gagnants suivants ;
- Un sachet de graines pour chaque participant.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La MEL ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la MEL se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6 : Détermination des gagnants

Les gagnants des lots principaux cités à l'article 5 (abonnement famille et entrées gratuites) seront désignés par tirage au sort parmi les personnes qui auront rempli les conditions de participation précitées.

Tous les participants se verront attribuer un sachet de graines.

Article 7 : Remise des lots

Les modalités de remise de lots seront transmises le 22/08/2023 dans un mail adressé aux gagnants et à l'ensemble des participants.

Les gagnants sont tenus de récupérer le lot attribué à Mosaïc, le jardin des cultures - 103 rue Guy Môquet, 59263 Houplin-Ancoisne le 27 août 2023, jour de l'évènement Ludimômes. Dans le cas contraire, les gagnants seront réputés renoncer à celui-ci. Le lot ne sera pas remis en jeu.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Modalités diverses

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants. Toutes les demandes seront traitées à l'adresse mail suivante : mosaic@lillemetropole.fr

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL – Mosaïc, le jardin des cultures - 103 rue Guy Môquet, 59263 Houplin-Ancoisne – mosaic@lillemetropole.fr se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Ce jeu est autorisé par délibération du Conseil de la Métropole Européenne de Lille du 13 décembre 2019, 19 C 1101, ESPACES NATURELS METROPOLITAINS - TARIFICATION DES ACTIVITES RELATIVES AUX ESPACES NATURELS DE LA MEL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 - AVENANT N°2 A LA TARIFICATION 2019.

Article 9 : Traitement des données à caractère personnel.

La Métropole Européenne de Lille, direction Nature Agriculture et Environnement - 2, boulevard des Cités Unies, CS 70043 59040 Lille Cedex - met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation du « GRAND TIRAGE AU SORT LUDIMÔMES 2023 » par Mosaïc, le jardin des cultures sur la base juridique de l'article 6.1 b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au jeu peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après leur décès et de limitation du traitement en s'adressant à mosaic@lillemetropole.fr avec copie au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné : Protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication de tout ou partie des données à caractère personnel sont, dans les limites strictement nécessaires à l'exercice de leurs missions et dans la limite du besoin d'en connaître, les agents habilités du Parc Mosaïc, le jardin des cultures et de l'Unité Fonctionnelle Ressources, animations et valorisation de la Direction Nature Agriculture et Environnement de la MEL.

Les données à caractère personnel collectées seront conservées jusqu'au 31 décembre 2023.

Les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Le règlement du jeu concours est consultable sur enm.lillemetropole.fr